



Quoi de neuf !

L'infolettre est la source d'information municipale destinée aux citoyen(ne)s de Venise-en-Québec.

ABATTAGE ET PROTECTION DES ARBRES SUR UN TERRAIN PRIVÉ Un règlement municipal à prendre au sérieux

Les arbres sont d'une importance capitale pour préserver la biodiversité et l'environnement et nous offrir une meilleure qualité de vie. La Municipalité de Venise-en-Québec souhaite préserver son couvert forestier et réglemente l'abattage des arbres. Un abattage sans certificat d'autorisation est passible d'une amende minimale de 2 500 \$, en plus d'un montant supplémentaire par arbre abattu.

Tout abattage d'arbre est strictement interdit. Cependant, un certificat d'autorisation peut être émis par la Municipalité lorsque :

- L'arbre est mort, montre un dépérissement irréversible ou est atteint d'une maladie pour laquelle les mesures de contrôle reconnues ne peuvent être appliquées et où l'abattage est la seule intervention recommandée ;
- L'arbre est dangereux pour la sécurité des personnes et des biens en raison d'une ou de plusieurs faiblesses structurales majeures rendant impossible tous travaux arboricoles correctifs ;
- L'arbre doit être abattu afin de construire ou d'aménager un ouvrage pour lequel un permis a été délivré par le service de l'urbanisme ;
- L'arbre constitue une nuisance sérieuse et cause des dommages démontrés à la propriété publique ou privée.

Attention ! Les problèmes suivants ne justifient pas l'abattage d'un arbre : Ombrage, frottement des branches sur les bâtiments ou autres, chute de feuilles, de fleurs ou de fruits, présence de racines à la surface du sol, présence d'insectes ou d'animaux, vieillesse et hauteur de l'arbre, sève qui coule sur les autos, les bâtiments ou autres. De plus, en vertu du Code civil du Québec (Art. 985), il est interdit de couper les branches d'un arbre qui n'est pas situé **sur votre terrain; c'est au propriétaire de l'arbre à voir à son entretien.**

Il est obligatoire d'obtenir un certificat d'autorisation avant de procéder à l'abattage d'un ou de plusieurs arbres sur un terrain privé. (Une ou plusieurs photographies de l'arbre visé par la demande démontrant la ou les raison(s) justifiant le permis abattage sont requises). Ce permis est gratuit. Dans le cas d'une infestation (insectes, maladies) ou pour un arbre qui ne répond pas aux conditions normales d'autorisation, un rapport d'un ingénieur forestier ou d'un arboriculteur reconnu peut être requis. Le règlement de zonage exige d'avoir, en tout temps, un minimum d'arbres sur les terrains privés. Si l'abattage d'un arbre a pour effet de réduire ce nombre d'arbres minimal, le requérant devra procéder à la plantation d'un nouvel arbre.

Veuillez noter qu'un certificat d'autorisation n'est pas requis pour l'élagage d'un arbre. Toutefois, la protection des arbres doit obligatoirement être respectée. Par conséquent, il est notamment interdit : l'ététagé, l'élagage sévère d'un arbre et tout acte pouvant endommager l'écorce ou les racines.

Pour obtenir plus d'information ou pour toute question relative à cette nouvelle réglementation, vous pouvez nous contacter au: 450 346-4260, poste 5610 ou par courriel à inspection@venise-en-quebec.ca

Nouvelles municipales – Mars 2024



PREMIER VERSEMENT DES TAXES MUNICIPALES

Le premier versement des taxes pour 2024 est dû le 28 mars.

Comptes de taxes en ligne

En suivant les différentes étapes sur la plateforme sécurisée Voilà!, les utilisateurs de la plateforme citoyenne peuvent en quelques clics recevoir et consulter leur compte de taxes en ligne.

[> > En savoir plus](#)



AVIS DE LECTURE DE VOTRE COMPTEUR D'EAU

RAPPEL – Pour les citoyens qui ont reçu une lettre demandant de nous envoyer la lecture de votre compteur d'eau et qui à ce jour, n'ont pas encore répondu, nous vous demandons de bien vouloir procéder afin de régulariser votre dossier. Votre collaboration est très appréciée.

Vous pouvez nous retourner les informations par courriel à comptabilite@venise-en-quebec.ca ou par la poste au 237, 16^e Avenue Ouest, Venise-en-Québec, J0J 2K0.



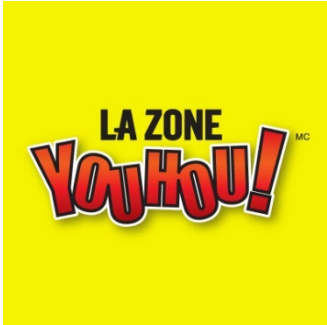
BILAN DE LA GUIGNOLÉE 2023

Le Centre d'entraide régional d'Henryville a distribué 96 paniers de Noël suite à la Guignolée du 2 décembre 2023. Il reste un montant de 19 965.46 \$ pour l'aide alimentaire mensuelle de 2024.

Voici les résultats des dons recueillis en argent pour chaque municipalité. Henryville 4 943.55 \$, Sabrevois 4 020.25 \$, Venise-en-Québec 7 417.77 \$, Saint-Alexandre 6 994.95 \$ et Saint-Sébastien 1 694.00 \$ pour un total de 24 770.52 \$.

Autres dons, Caisse Desjardins 3 000 \$, Seigneurie du Lac 1 000 \$, Volaille du Québec 200 \$, Southbec 250 \$, Coop d'électricité 400 \$ pour un total de 4 850 \$.

Total général pour la Guignolée 2023 : 29 652.20 \$



CAMP D'ÉTÉ YOUHOU

Début des inscriptions le 18 mars 2024

Cet été, les enfants d'âge primaire de Venise-en-Québec et Saint-Sébastien pourront participer aux 8 semaines de camp d'été Youhou qui s'installe à l'aréna de Bedford et les parcs avoisinants.

Une entente intermunicipale a été conclue pour permettre aux familles d'avoir accès à ce service de camp certifié pour l'été 2024, et ce, dans un contexte d'accueil plus optimal.

Pour des renseignements, suivez ce lien : youhou.zone/camps/bedford/



L'ART SAUVE L'ENVIRONNEMENT

Atelier photographie gratuit pour les adultes – Places limitées

Participez à ce projet photographique unique qui allie l'art à l'environnement. L'atelier est divisé en notions pratiques (caméra ou téléphone) et de sorties extérieures afin de capturer des images de milieux vulnérables à Venise-en-Québec (terrestre et hydrique). Le formateur, Luc Lepage, est un photographe professionnel qui saura guider les participants dans les apprentissages. L'organisme partenaire au projet, Conservation Baie Missisquoi, offrira des informations sur les enjeux environnementaux qui nous concernent.

Pour participer, vous devez connaître les notions de base en photographie et posséder soit une caméra numérique ou un téléphone intelligent. À la fin du projet, une exposition des photos prises par les participants se déroulera à la salle polyvalente de la bibliothèque. Deux dates de formation s'offrent à vous.

- Mardi 9 avril de 10 h à midi
Où le :
- Samedi 20 avril de 10 h à midi

Pour vous inscrire, veuillez écrire à : loisir@venise-en-quebec.ca



INSCRIPTION AUX COURS DE LOISIR – SESSION PRINTEMPS

Centre culturel

La période d'inscription en ligne se déroule du 11 mars au 12 avril. Pour ceux qui ont déjà un compte, suivez ce lien : [Boutique AMILIA](#)

Pour procéder à l'inscription en ligne, vous devez obligatoirement avoir une adresse courriel valide.

- Rendez-vous sur la plateforme [Amilia](#).
- À l'aide de votre courriel, ouvrez un compte
- Amilia vous enverra un courriel de confirmation. Veuillez confirmer le courriel en cliquant sur le lien envoyé avant de poursuivre.
- Suivez les instructions pour compléter l'inscription en ligne et payez par carte de crédit.

Des questions ? [Suivez ce guide](#)



COURS D'INTRODUCTION À LA DANSE (3-5 ans) et HIP-HOP (7-10 ans)

Nouveauté au Centre culturel

Dans ce cours d'initiation à la danse, les enfants apprennent les bases de diverses danses sur leurs musiques préférées. Nous travaillons la coordination, le rythme et la flexibilité avec des exercices amusants. ⇒ 8 cours – 51,20 \$, lundi de 16 h 30 à 17 h dès le 15 avril.

Ce cours vise l'apprentissage des mouvements de base de la **danse Hip-Hop** sur une musique variée. En introduction, le professeur abordera les diverses techniques de danse, la musicalité et la gestion de l'espace. ⇒ 8 cours – 102 \$, lundi de 17 h à 18 h dès le 15 avril. Inscription du 11 mars au 12 avril : [Boutique AMILIA](#)



DÉBUT DES INSCRIPTIONS POUR LE DEK HOCKEY - LIGUE DES JEUNES

Les inscriptions ont lieu jusqu'au 7 avril prochain.

Cette année, la saison aura lieu du 21 mai au 21 août 2024 à la surface de Dek au parc Robert-Aumont.

Cliquez sur [ce lien](#) pour procéder à l'inscription de votre enfant.

Une fois le virement fait, vous recevrez par courriel, toutes les infos concernant la prochaine saison.



VIACTIVE POUR LES 50 ans et +

Tous les lundis à 10 h au Centre culturel – Gratuit et sans inscription – **Jusqu'au 3 juin**

Les activités sont offertes à toutes personnes de 50 ans et plus intéressées à faire de l'activité en groupe et dont la condition physique leur permet (mobilité réduite ou non).

Pourquoi prendre part aux activités Viactive ?

- Intégrer et maintenir une pratique d'activités physiques sur une base régulière
- Profiter du plaisir de bouger en groupe
- Augmenter ses capacités physiques générales
- Briser l'isolement
- Améliorer sa santé physique et prévenir les maladies chroniques
- Améliorer sa santé psychologique



CONFECTION DE BISCUITS ET CRÉATION D'ANIMAUX EN ORIGAMI

Ouvert aux enfants accompagnés d'un parent. Cet atelier est offert gratuitement aux familles résidentes de Venise-en-Québec seulement. Les ingrédients et matériaux sont inclus. Animé par Sarah, cet atelier permet aux enfants de préparer des biscuits de manière sécuritaire et de réaliser des formes d'animaux en origami.

Quand : Samedi 23 mars de 10 h à 11 h

Où : Salle polyvalente du Centre culturel (239, 16e Avenue Ouest). L'entrée est située à l'arrière du bâtiment.

Inscription : loisir@venise-en-quebec.ca



CAFÉ-RENCONTRE DU 18 mars

De 13 h 30 à 15 h 30

Les cafés-rencontres sont organisés pour le plaisir d'échanger entre femmes sur des sujets qui nous préoccupent. C'est aussi un temps précieux pour briser l'isolement, créer de nouvelles amitiés et trouver ensemble des solutions aux problèmes qui nous concernent toutes. Nous convions les femmes de Venise-en-Québec et des alentours à y participer gratuitement. Les cafés-rencontres se déroulent à la salle polyvalente du centre culturel (239, 16e Avenue Ouest).

La thématique de ce mois est : **reprendre son pouvoir sur sa sexualité à tout âge**



ACTIVITÉS ET SOUPER DU CLUB FADOQ

La FADOQ de Venise-en-Québec se rencontre tous les lundis dès 13 h au Chalet Rosaire Daigle situé dans le parc Jameson. Si vous aimez jouer aux cartes ou autres jeux, joignez-vous à nous, vous êtes toutes et tous les bienvenus !

Le souper aura lieu le **jeudi 21 mars** prochain au Centre culturel. Après le souper, c'est place à la danse !

[> > En savoir plus](#)



L'ÉPINEUSE QUESTION SUR LA TORTUE MOLLE À ÉPINES !

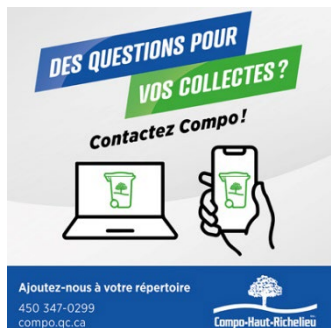
Qui suis-je ? J'ai un nez en trompette, une carapace molle et plate comme une crêpe, un long cou et des pattes palmées... L'avez-vous reconnue ? La tortue molle à épines, cette fameuse tortue que seuls vous, qui vivez dans la région du lac Champlain, pouvez observer dans son habitat naturel. Espèce rare et menacée de disparition au Canada, la tortue molle à épines n'est rien de moins que votre voisine et la seule population connue au Québec se trouve dans la rivière aux Brochets. Présentement en hibernation dans le fond des cours d'eau pour encore quelques semaines, elle se pointera bientôt le bout du nez ! Restez à l'affût !



HOMMAGE AUX NOUVELLES PLACES EN GARDERIE

Le 22 janvier dernier, Mme la députée d'Iberville, Audrey Bogemans, a eu le plaisir d'inviter les propriétaires de la garderie l'Étincelle d'énergie de Venise-en-Québec à la minute de la députée dans les tribunes du salon bleu. Le but de cette initiative étant de prendre le temps de souligner, devant l'ensemble de ses confrères et consœurs, la création de nouvelles places en garderie dans son comté.

Toutes nos félicitations pour cet hommage !



COMPO HAUT-RICHELIEU

NOUVEAUTÉ : Application Compo Collectes

Téléchargez notre toute nouvelle application sur votre téléphone ou votre tablette pour :

- Avoir accès à votre calendrier de collectes partout et en tout temps,
- Recevoir des notifications à l'avance pour ne plus jamais oublier de mettre le bon bac en bordure de rue avant 7 h les jours de collectes.

Disponible via l'App Store d'Apple et le Google Play store.

Il est aussi possible de télécharger et d'imprimer le calendrier via le site web à compo.qc.ca/collectes.

Comité consultatif d'urbanisme

DEMANDES AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Pour présenter une demande au comité, vous devez la déposer AVANT LE TROISIÈME VENDREDI DU MOIS. Une demande doit contenir les documents suivants : les plans, l'estimation des coûts des matériaux et le certificat d'implantation.

Les demandes traitées par le CCU concernent les dérogations mineures (aux règlements de zonage ou de lotissement), les demandes étant liées à l'application du règlement en vigueur sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.A.) et les demandes relatives à un usage conditionnel. Dans ces situations, des documents supplémentaires sont requis. Informez-vous auprès de l'inspecteur municipal !

Les réunions du comité sont planifiées de manière à être coordonnées avec les séances du conseil municipal et ainsi rendre dès que possible une réponse aux requérants sur leur dossier respectif, qu'elle soit favorable ou défavorable. Par la suite, les permis conséquents aux demandes sont délivrés.



Les séances du conseil municipal débutent à 19 heures au Centre culturel situé au 239, 16^e Avenue Ouest.

Calendrier 2024 - Les lundis 6 mai, 3 juin, 5 août, 7 octobre, 4 novembre et 2 décembre. Les mardis 2 avril, 2 juillet et 3 septembre.



Enregistrement (médailles) et signalement d'animaux perdus

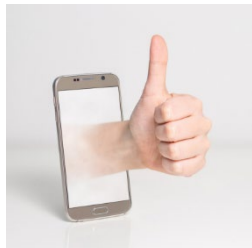
Communiquez avec Proanima au 1 833-445-2525

> > proanima.com



Le **site web municipal** contient des informations importantes répondant à plusieurs questions.

> > veniseenquebec.ca



Abonnez-vous à notre page > > [Facebook](https://www.facebook.com/veniseenquebec) pour rester informé des nouvelles et activités de la Municipalité.